

Correspondance avec la Ville de Montréal quant aux circulaires indues, 18-01-29 à 20-05-13

À : francois.croteau@ville.montreal.qc.ca [maire d'arrondissement, cc : mairesse Valérie Plante]

Envoyé : 29 janvier 2018 12:13 (courriel #1)

Bonjour,

À l'heure où l'on interdit les sacs de plastique dans les commerces, il me semble absurde que, d'un autre côté, un distributeur de sacs publicitaires en livre de force aux gens qui n'en veulent pas, semaine après semaine.

En effet, le 25 octobre 2017, j'ai déposé une plainte auprès de l'entreprise parce qu'un sac avait été laissé chez moi alors que ma boîte à lettre porte l'autocollant officiel qui interdit cette pratique [photo jointe]. Le problème s'est répété le 8 novembre, le 28 décembre et le 11 janvier, ce que j'ai chaque fois signalé à la compagnie [courriels joints]. Même s'il n'y a pas eu de livraison chez moi le 17 et le 25 janvier, rien n'est réglé dans mon voisinage immédiat, car au moins **31** livraisons ont eu lieu là où elles sont interdites [photos jointes + capture d'écran d'un article sur le sujet dans le journal local *Rue Masson*].

Bien sûr, ce ne sont que des exemples, tirés d'une dizaine de pâtés de maisons en deux semaines – imaginez combien il y en a sur l'île entière chaque année. Non seulement cela finit-il par constituer un grave problème environnemental, mais chaque sac qui reste accroché plus d'une journée agit comme un drapeau soulignant l'absence des gens qui résident à cet endroit. À quoi bon payer pour faire interrompre son courrier quand on s'absente si les sacs empilés à l'entrée invalident cette précaution ? Et lorsqu'on se plaint à la compagnie, le problème ne semble jamais être corrigé à long terme, comme le démontrent mes courriels répétés.

J'aimerais donc que la Ville de Montréal fasse respecter son règlement relatif aux circulaires une fois pour toutes. J'en ai aussi avisé les médias et la mairesse. En attendant, je continue à prendre des photos des délits (je devrais bientôt en avoir plus d'une centaine).

Veillez agréer mes sincères salutations,

Charles Montpetit

[Un message similaire a aussi été envoyé à la conseillère municipale Christine Gosselin via le site ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7357,76283683&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=142912978 et la plainte formelle qui suit a été remise par courriel à l'adresse *ad hoc* du conseil d'arrondissement :]

À : info-rpp@ville.montreal.qc.ca [cc : François Croteau]

Envoyé : 12 février 2018 07:12 (courriel #2)

Bonjour,

En tant que citoyen de Rosemont, j'aimerais par la présente déposer une plainte formelle contre le distributeur de sacs publicitaires qui, depuis le 11 janvier, a enfreint le *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* à au moins **500** reprises dans mon quartier [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne].

Je vous demande donc d'intervenir, car mes courriels répétés auprès de la compagnie n'ont rien donné.

Merci.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 13 février 2018 12:38

Ville de Montréal - Service des communications et des relations avec les citoyens

Dossier No : 18-50514

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande.

Le dossier ci-dessus a été transmis à la **Division des Permis** [comparer avec le courriel suivant] de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à Info-rpp@ville.montreal.qc.ca en mentionnant votre numéro de dossier.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bonne journée

Bureau Accès Montréal virtuel

De : david.dinelle.rpp@gmail.com

Reçu : 13 février 2018 15:34

Bonjour,

Merci pour votre courriel. Nous allons faire suivre à la **Direction des travaux publics** [comparer avec le courriel précédent et celui du 22 février, 14:27] afin d'y porter une attention particulière et d'y faire un suivis. Si vous avez d'autres questions ou commentaires, je vous invite à me contacter de nouveau. Au plaisir.

David Dinelle, Attaché politique, Mairie d'arrondissement

À : info-rpp@ville.montreal.qc.ca [cc : François Croteau]

Envoyé : 22 février 2018 09:52 (courriel #3)

Bonjour,

Comme vous me l'avez proposé, je vous écris de nouveau pour obtenir des renseignements sur le suivi accordé à ma plainte contre un distributeur de sacs publicitaires (dossier 18-50514). De mon côté, j'ai continué à relever les infractions de l'entreprise au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* et au *Règlement sur la propreté* dans la zone allant de la 1^{re} à la 10^e Avenue entre la rue Masson et le boulevard Rosemont (les rues couvertes dans ma plainte). J'ai ainsi pu constater que **622** récidives avaient eu lieu le 13 février, et **403** nouvelles infractions le 20 février [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne].

Puisque les règlements prévoient des amendes pouvant atteindre 600 \$ pour les infractions initiales, 1000 \$ pour les premières récidives et 2000 \$ pour les récidives suivantes, je calcule que la Ville aurait pu exiger la somme de **1 749 000 \$** pour toutes ces infractions (c'est bien sûr sans compter les milliers d'autres infractions commises ailleurs sur l'île de Montréal, chaque semaine, depuis le lancement des sacs publicitaires en 1978). J'aimerais donc savoir si l'entreprise a jusqu'ici défrayé la moindre pénalité quant à ses méthodes de distribution.

Veillez agréer mes sincères salutations,

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 22 février 2018 14:27

Monsieur Montpetit,

Votre message a été ajouté au dossier ci-dessus afin qu'un responsable de la **Division de la voirie** [comparer avec les deux courriels du 13 février et celui du 3 octobre] puisse en prendre connaissance.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 1 mars 2018 08:11 (courriel #4)

Bonjour,

Malgré ma demande précédente, je n'ai toujours pas été informé du suivi que la Ville a donné à la plainte 18-50514 que j'ai déposée le 12 février contre un distributeur de sacs publicitaires. Étant donné que l'entreprise a récidivé **1278** fois depuis ce temps [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne], j'aimerais tout particulièrement savoir si on a réclamé les **2 255 000 \$** d'amendes prévus par les règlements municipaux, car il semble clair que ce serait là le seul langage qui aurait un effet dissuasif.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 1 mars 2018 10:55

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande. Voici la note inscrite présentement dans le dossier # 18-50514: "En attendant le retour d'informations demandées auprès de la Cour municipale, nous effectuons une première inspection et constatons qu'un autocollant "contre les circulaires" est dûment appliqué sur la boîte aux lettres du requérant." Nous vous informerons une fois les renseignements reçus.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée

Bureau Accès Montréal virtuel

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca [Att. : Vincent Bourquin]

Envoyé : 4 mars 2018 11:21 (courriel #5)

Bonjour monsieur Bourquin,

J'ai bien reçu le message téléphonique suivant de votre part ce 2 mars vers 15h. Comme je vous l'ai dit aujourd'hui sur votre boîte vocale, je l'ai retranscrit ici en l'annotant pour mieux y répondre :

Oui, bonjour. Vincent Bourquin, inspecteur du domaine public pour la Ville de Montréal à Rosemont—La Petite-Patrie. Ce message s'adresse à M. Charles Montpetit, qui fait une requête auprès de la Ville concernant les publisacs. Donc, c'était juste pour l'informer que sa demande a été prise en compte il y a quelques jours. Je suis en train de faire le nécessaire auprès de la société pour savoir pourquoi ces publisacs sont toujours distribués malgré l'apposition de l'autocollant de refus. Si toutefois vous recevez à nouveau des publisacs, je vous remercie de vouloir rappeler la Ville. Vous nous contactez directement au 514-872-4861 en donnant votre numéro de requête, donc le 18-50514. Voilà. Ce que je souhaiterais savoir aussi, c'est quand est-ce que ces sacs – quel jour – sont distribués, et puis à peu près l'heure approximative, si vous arrivez à me donner tous ces renseignements. Voilà. Donc, je m'appelle Vincent Bourquin, inspecteur du domaine public. N'hésitez pas à me rappeler. Merci. Bonne journée.

Réponses :

1) Sans vouloir vous offenser, je ne cherche pas à savoir « pourquoi » l'entreprise enfreint la loi, mais bel et bien à faire cesser ces infractions, quelle qu'en soit la raison. Cela dit, si vraiment vous voulez savoir pourquoi la compagnie ne respecte pas les règlements municipaux, la réponse est sans doute : parce que toutes les plaintes émises par le passé, qui n'ont eu aucune conséquence financière, lui ont démontré qu'elle peut agir impunément. C'est pourquoi je souligne que, d'après les règlements, elle aurait dû écoper de **2 255 000 \$** d'amende pour les seules infractions que j'ai relevées. Une amende, quelle qu'elle soit, aurait plus d'effet qu'un énième reproche...

2) Vous semblez limiter ma plainte à mon seul domicile. Or, je soulève un problème bien plus général, qui survit à toute tentative de correction ponctuelle et qui regroupe trois types d'infractions, dans tout le quartier :

a- les sacs ne sont pas mis dans les boîtes à lettres (ce problème a l'air mineur, mais le *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* l'exige avec raison : en plus de déparer le paysage, les sacs accrochés à une rampe ou lancés sur un balcon sont exposés aux éléments et, s'il y a plusieurs logements côte à côte, la confusion quant au destinataire fait qu'ils peuvent rester là longtemps, voire indiquer l'absence d'un résident à un voleur);

b- les autocollants de refus ne sont pas respectés (ceci souligne une conséquence supplémentaire des infractions ci-dessus : quand les camelots ne s'approchent pas des boîtes à lettres, ils ne voient pas toujours les autocollants qui y sont apposés, ce qui aboutit aux **117** cas d'autocollant non respectés que j'ai compilés);

c- les camelots laissent des déchets derrière eux (je parle ici de **185** bandes de plastique bleu qui enserraient les ballots de sacs, et dont l'abandon sur le trottoir contrevient au *Règlement sur la propreté*).

(Je précise que je ne me plains pas des employés de l'entreprise, mais de l'entreprise elle-même, qui refuse de régler le problème à la source en formant adéquatement ses camelots, alors qu'elle met sur pied un vaste système pour colliger les plaintes du public – et les ignorer par la suite. Notez aussi que les infractions relevées sur ma liste ne sont pas exhaustives, que mon quartier de 0,43 km² ne représente que 0,1 % de l'île de Montréal, et que les quatre semaines de mon étude couvrent à peine 0,19 % des 40 ans d'existence des sacs, ce qui donne une idée de la taille réelle du problème, aussi importun que polluant. Je ne vous demande pas de tout régler pour l'île entière, mais j'aimerais bien qu'on ne réduise pas la partie que je dénonce à ma seule boîte à lettres.)

3) Je vais effectivement continuer à vous signaler les infractions, mais permettez-moi de m'étonner que vous me demandiez une quatrième mise à jour : les **1690** infractions que j'ai relevées – photos à l'appui – dans les trois rapports que je vous ai remis du 12 février au 1^{er} mars ne prouvent-elles pas l'existence d'un problème à grande échelle ? Et si je vous fournis un quatrième rapport (ce qui représente quelque 20 heures de travail supplémentaires), puis-je savoir si celui-là aura plus d'effet que les précédents, ou si on se contentera alors d'en demander un cinquième ? Je ne veux pas me montrer difficile, mais j'espère que vous comprendrez une certaine frustration de ma part quant à la quantité de preuves exigées avant de mettre l'entreprise à l'amende...

4) N'ayant pas de cellulaire, je suis difficilement rejoignable au téléphone pendant les heures de travail. Vu la complexité des réponses que je dois vous fournir, je préférerais que nous communiquions par courriel à l'avenir.

5) Jusqu'ici, dans le quadrilatère que j'ai étudié, la distribution commence en face du 5878, 1^{re} Avenue, le mardi vers 6h45 (ce qui est en soi une autre infraction au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires*). Elle se poursuit vers le sud, au moins jusqu'à la rue Masson, puis vers l'est. La 10^e Avenue est atteinte vers 14h.

N'hésitez pas vous non plus à me réécrire si vous désirez d'autres renseignements. Dans l'attente de votre réponse ou d'un autre suivi de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca [Att. : Vincent Bourquin]

Envoyé : 7 mars 2018 16:35 (courriel #6)

Bonjour monsieur Bourquin,

Comme vous me l'avez demandé dans votre message du 2 mars concernant le dossier 18-50514, j'ai vérifié si l'entreprise avait commis d'autres infractions dans mon quartier le 6 mars, et j'ai effectivement dénombré **343** infractions, soit 90 de plus que la semaine précédente [pièces jointes : liste des infractions mise à jour, et lien vers les photos entreposées en ligne]. J'espère donc que vous allez maintenant pouvoir prendre les mesures qui s'imposent.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : marilene.lecavalier@tc.tc [courriel en provenance de Transcontinental]

Reçu : 9 mars 2018 12:06

Bonjour,

Nous voulions simplement faire un suivi avec vous afin de nous assurer que cette semaine votre autocollant a bien été respecté ? Si jamais ce n'est pas le cas, s'il vous plaît nous contacter par courriel ou par téléphone.

Marilène Lecavalier

Service aux consommateurs

[Ayant plusieurs fois écrit en vain à l'entreprise par le passé (voir www.propre.org/documents), j'ai laissé ce message non sollicité sans réponse.]

À : info-rpp@ville.montreal.qc.ca [Att. : Vincent Bourquin]

Envoyé : 14 mars 2018 13:35 (courriel #7)

Bonjour monsieur Bourquin,

Ceci est une nouvelle mise à jour concernant le dossier 18-50514, comme quoi les infractions commises par la compagnie ont continué cette semaine lors de la distribution du 13 mars.

N'étant pas en ville cette journée-là, je n'ai par contre pas pu les énumérer cette fois-ci.

Dans l'attente d'un courriel de votre part en réponse à mes deux messages précédents (4 et 7 mars), je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : colette.freitasmoniz@tc.tc [courriel en provenance de Transcontinental]

Reçu : 19 mars 2018 10:56

Objet : #1584842- Montréal

Bonjour,

Nous voulons vérifié avec vous si votre vignette a été bien respectée lors de la dernière distribution la semaine dernière ? Merci pour votre collaboration.

Merci !

Colette Moniz

Point de contact pour les divisions des Laurentides, Laval, Outaouais et Montréal

[Même remarque que pour le courriel reçu de la part de Transcontinental le 9 mars 2018.]

À : info-rpp@ville.montreal.qc.ca [Att. : Vincent Bourquin]

Envoyé : 22 mars 2018 16:00 (courriel #8)

Bonjour monsieur Bourquin,

Ceci est une nouvelle mise à jour concernant le dossier 18-50514, comme quoi la compagnie a commis 376 nouvelles infractions lors de sa distribution du 20 mars dans mon quartier, ce qui fait un total de **2409** infractions en février-mars [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne].

J'ai aussi reçu deux messages de la part de l'entreprise, le 9 et le 19 mars, alors que je ne lui avais pas écrit. Lui auriez-vous transféré ma plainte, et si oui, avez-vous l'intention d'entreprendre d'autres démarches à son égard puisque ma liste démontre que la situation ne s'améliore pas, quoi que la compagnie promette?

Dans l'attente d'un courriel de votre part en réponse à mes trois messages précédents (4, 7 et 14 mars), je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : info-rpp@ville.montreal.qc.ca [Att. : Vincent Bourquin]

Envoyé : 28 mars 2018 11:35 (courriel #9)

Bonjour monsieur Bourquin,

Ceci est une nouvelle mise à jour concernant le dossier 18-50514. Ayant eu d'autres obligations ce 27 mars, je n'ai pu consacrer que 90 minutes (au lieu de 8 heures) à mon relevé de cette semaine, ce qui fait que j'ai dû me contenter d'un échantillonnage plus restreint, même s'il couvrait la même zone que les semaines précédentes. Les **62** infractions que je viens de relever me permettent quand même d'affirmer que rien n'a changé dans le comportement de la compagnie [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne].

Dans l'attente d'un courriel de votre part en réponse à la présente et à mes quatre messages précédents (4, 7, 14 et 20 mars), je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : david.dinelle.rpp@gmail.com [cc : François Croteau]

Envoyé : 29 mars 2018 09:25 (courriel #10)

Bonjour,

Il y a exactement deux mois, je vous ai écrit pour déposer une plainte concernant les infractions au règlement municipal traitant de la distribution de sacs publicitaires dans le Vieux-Rosemont. Puisque votre courriel du 13 février m'invitait à vous recontacter en cas de besoin, j'aimerais par la présente vous informer que rien n'a changé depuis, outre l'ouverture du dossier 18-50514. Le 2 mars, j'ai bien reçu un appel de l'inspecteur Vincent Bourquin qui me demandait de le tenir informé, mais bien que je lui ai signalé à cinq reprises par la suite qu'aucune amélioration n'avait eu lieu, je n'ai plus eu de nouvelles de sa part.

Vous trouverez ci-dessous tous les courriels en question. J'inclus aussi ci-joint une liste mise à jour des **2409** infractions que j'ai relevées en 6 jours, photos à l'appui [également en pièce jointe : lien vers ces dernières, entreposées en ligne]. Si l'on avait fait respecter les règlements, les infractions que j'ai relevées auraient généré **3 817 000 \$** d'amendes. Puisque la Ville a annoncé son intention de hausser les montants d'autres amendes, je m'étonne donc qu'elle n'ait rien fait pour percevoir celles-ci. Ce serait probablement le seul langage que la compagnie comprendrait, puisqu'elle ignore sciemment les plaintes qu'elle reçoit, malgré le système élaboré qu'elle a mis en place pour les gérer.

Comme la Ville elle-même reconnaît que les sacs publicitaires représentent un grave problème écologique qui équivaut à la distribution hebdomadaire de « plus de 3 millions d'annuaires téléphoniques » (et 900 000 sacs de plastique!), je me permets donc d'insister pour savoir ce que vous comptez faire à ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : info-rpp@ville.montreal.qc.ca [Att. : Vincent Bourquin]

Envoyé : 4 avril 2018 13:50 (courriel #11)

Bonjour monsieur Bourquin,

Ceci est une nouvelle mise à jour concernant le dossier 18-50514. Comme la semaine dernière, je n'ai fait cette semaine qu'un échantillonnage des infractions liées aux sacs publicitaires entre Masson et Rosemont, de la 1^{re} à la 10^e Avenue. Les **140** infractions que je viens de relever me permettent quand même d'affirmer que rien n'a changé dans le comportement de la compagnie [pièces jointes : liste des infractions et lien vers les photos entreposées en ligne].

Dans l'attente d'un courriel de votre part en réponse à la présente et à mes cinq messages précédents (4, 7, 14, 20 et 28 mars), je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca [reçu de concert avec les deux courriels suivants]

Reçu : 9 avril 2018 14:05

Monsieur Montpetit,

Votre message a été transmis à l'inspecteur du domaine public, monsieur Vincent Bourquin, afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca [reçu de concert avec le courriel précédent et le suivant]

Reçu : 9 avril 2018 14:05

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre demande concernant les circulaires. Votre correspondance a été ajoutée au dossier existant.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Charles Auger, Bureau Accès Montréal virtuel

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca [reçu de concert avec les deux courriels précédents]

Reçu : 9 avril 2018 14:05

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre demande concernant les circulaires. L'information a été ajoutée au dossier existant.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Charles Auger, Bureau Accès Montréal virtuel

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca [Att. : Charles Auger]

Envoyé : 11 avril 2018 13:14 (courriel #12)

Bonjour monsieur Auger,

Voilà maintenant six semaines que, comme me l'a demandé l'inspecteur Vincent Bourquin, je vous envoie des mises à jour hebdomadaires concernant la plainte 18-50514 que j'ai déposée le 12 février concernant les infractions aux règlements municipaux sur la distribution de sacs publicitaires.

Or, outre vos accusés de réception, je n'ai encore reçu aucun suivi de la part de la Ville. Vu que j'ai dénombré **2722** infractions, qu'elles devraient normalement entraîner jusqu'à **4 319 000 \$** d'amendes et que la compagnie ignore clairement tout autre type de remontrances, je me permets d'insister pour savoir quelles démarches vous avez entreprises à ce sujet.

Cela dit, comme lors des deux dernières semaines, j'ai fait hier un nouvel échantillonnage des infractions commises dans le quartier, et les 111 infractions que je viens de relever me permettent d'affirmer que la situation n'a pas changé.

Vous trouverez donc ci-joint la liste des infractions mise à jour [également en pièce jointe : lien vers les photos entreposées en ligne].

Dans l'attente d'un courriel de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 13 avril 2018 09:45

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande concernant l'ajout de deux fichiers word au dossier existant concernant les Publi-sac. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la Voirie de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais.

Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à

Info-rpp@ville.montreal.qc.ca en mentionnant votre numéro de dossier.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Robert Asselin, Bureau Accès Montréal virtuel

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca [Att. : Robert Asselin]

Envoyé : 13 avril 2018 13:14 (courriel #13)

Bonjour monsieur Asselin,

J'ai bien reçu votre accusé de réception concernant la dernière mise à jour de ma plainte (#18-50514).

Cependant, je m'étonne que vous m'invitez à vous réécrire « pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi » de ma demande, puisque j'avais justement écrit à Charles Auger pour obtenir de tels renseignements (voir mon courriel du 11 avril, et ceux des 4-7-14-20-28 mars que j'ai envoyés à l'inspecteur Vincent Bourquin, courriels qui sont restés sans réponse même s'il m'invitait lui aussi à lui signaler toute nouvelle infraction).

En bref, je réitère donc que rien n'a changé depuis le dépôt de ma plainte, le 12 février dernier, et que, d'après mes photographies, la compagnie a depuis ce temps continué de commettre plus de 100 infractions par semaine (dont 622 infractions le 13 février).

Vu que j'ai dénombré un total de **2722** infractions, qu'elles devraient normalement entraîner jusqu'à **4 319 000 \$** d'amendes et que la compagnie ignore clairement tout autre type de remontrances, j'aimerais toujours savoir **quelles démarches vous avez entreprises à ce sujet.**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Charles Montpetit

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca [Att. : Vincent Bourquin, Charles Auger et Robert Asselin]

Envoyé : 19 avril 2018 12:36 (courriel #14)

Bonjour messieurs Asselin, Auger et Bourquin,

N'ayant reçu aucune réponse à mon courriel du 13 avril concernant le dossier #18-50514, je profite de la mise à jour que je vous envoie ci-joint pour réitérer ma question : en dépit de ma plainte du 12 février dernier et des mises à jour que je vous ai envoyées le 22 février, les 1^{er}-22-28 mars et les 4-11 avril, la compagnie continue de commettre plus de 100 infractions par semaine (dont les 140 que j'ai photographiées cette semaine). Vu que nous sommes maintenant rendus à **2862** infractions, que celles-ci devraient normalement entraîner jusqu'à **4 599 000 \$** d'amendes et que l'entreprise ignore clairement tout autre type de remontrances, j'aimerais savoir **quelles démarches vous avez entreprises à ce sujet.**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Charles Montpetit

À : david.dinelle.rpp@gmail.com [cc : François Croteau]

Envoyé : 20 avril 2018 14:37 (courriel #15)

Bonjour,

Le 29 janvier, je vous ai écrit pour déposer une plainte concernant les infractions au règlement municipal lié à la distribution de sacs publicitaires dans le Vieux-Rosemont. Votre accusé de réception du 13 février m'ayant invité à vous réécrire en cas de besoin, je vous ai signalé le 29 mars que la situation n'avait pas changé, sans obtenir de réponse. J'ai aussi écrit au info-rpp@ville.montreal.qc.ca et quand messieurs Vincent Bourquin, Charles Auger et Robert Asselin m'ont tour à tour envoyé leurs propres accusés de réception en me priant de les tenir informés eux aussi, c'est ce que j'ai fait – **onze** fois, sans obtenir plus de nouvelles là non plus. Mon dossier (#18-50514) a été référé à la Division des permis, à la Direction des travaux publics et à la Division de la voirie... et tout ce temps, le problème a perduré.

Je réitère donc : vous trouverez ci-joint une liste de **2862** infractions commises lors de dix distributions de circulaires entre Rosemont, Masson, la 1^{re} et la 10^e Avenue, soit 2436 contraventions au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* et 426 autres au *Règlement sur la propreté* [également en pièce jointe : lien vers les photos entreposées en ligne]. Si on avait fait respecter les *Règlements*, on aurait pu exiger **4 599 000 \$** d'amende pour ces seules infractions – sans compter les incartades que je n'ai pas observé personnellement, ni celles que la compagnie s'est permises dans le reste de l'île depuis 1978.

Le plus étonnant, c'est que les autorités restent muettes quand on souligne le problème. On hausse les amendes pour l'ensemble de la population, mais on s'abstient de réclamer quoi que ce soit à une entreprise qui ignore tout autre type de remontrances. On bannit les sacs de toutes les épiceries, mais on laisse une seule compagnie en distribuer **900 000 par semaine** à des gens qui, pour la plupart, n'en ont même pas fait la demande. Et on interdit la diffusion de pourriels dans tout le pays, mais on laisse champ libre à un mode de distribution publicitaire qui représente un problème écologique beaucoup plus concret.

Qu'on comprenne bien : je ne réclame ni l'abolition des sacs publicitaires, ni un nouveau règlement à leur sujet, même si ce serait fort indiqué. Mais en attendant le jour où les circulaires seront livrées uniquement aux gens qui autorisent un tel geste (comme l'exige la loi fédérale pour les messages en ligne), ne devrait-on pas au moins faire respecter les politiques déjà en place, surtout dans le cas d'un récidiviste si endurci?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

[un message similaire a aussi été envoyé à la conseillère municipale Christine Gosselin via le site ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7357,76283683&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=142912978]

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 25 avril 2018 15:19

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courriel. Votre demande a été transmise à monsieur Vincent Bourquin, inspecteur, qu'il personne-ressource puisse [sic] y donner suite dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bonne journée

Bureau Accès Montréal virtuel

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 27 avril 2018 12:41

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courriel. Votre demande a été transmise à monsieur Vincent Bourquin, inspecteur, afin qu'il puisse y donner suite dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bonne journée

Bureau Accès Montréal virtuel

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 27 avril 2018 14:36 (courriel #16)

Bonjour,

Je vous informe que personne ne m'a encore contacté pour m'informer du suivi lié à ma plainte (#18-50514), même si je vous ai demandé des nouvelles à **douze** reprises. Dans l'intérim, je vous envoie une nouvelle mise à jour à verser au dossier, dans laquelle je fais état de 125 nouvelles infractions commises par le distributeur de circulaires dans le quartier cette semaine, ce qui porte le grand total à **3052**. Comme d'habitude, j'ai ajouté une photo de chaque infraction au dossier en ligne – voir le lien ci-joint.

Dans l'attente d'une réponse de votre part (outre un accusé de réception), je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 30 avril 2018 11:11

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre mise à jour concernant le dossier 18-50514. Nous ajoutons votre message au dossier et le ferons suivre à la Direction des travaux publics pour suivi approprié.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Mylène Létourneau-Rioux

Bureau Accès Montréal virtuel

Extrait du : *Téléjournal* [<http://ici.radio-canada.ca/info/videos/media-7892639/infractions-distribution-publisacs>]

Diffusé le : 30 avril 2018 18:38

[01:18] Patrice Roy, journaliste : Monsieur Montpetit, bonjour. Merci de nous avoir écrit. Vous, c'est les publisacs, le problème, ici dans votre quartier. Et vous trouvez qu'on les distribue un peu n'importe comment.

Charles Montpetit : Eh bien, ce n'est pas une question de goût personnel, c'est une question de règlements municipaux. C'est-à-dire qu'il y a un règlement qui gère la façon dont les [sacs] doivent être distribués...

Patrice Roy : Et est-ce que vous constatez beaucoup d'infractions quand vous faites vos rondes, comme ça ?

Charles Montpetit : Depuis février, j'en ai trouvé 2 985. [S'ensuit une tournée dans le quartier. Puis :] J'ai écrit à quatre reprises à Publisac, et chaque fois, la compagnie... me disait « On va corriger ça. » Et puis ça continuait par la suite. Après la quatrième fois, je me suis tanné et j'ai déposé une plainte formelle à la Ville.

Patrice Roy : Et est-ce que la Ville vous répond quelque chose ?

Charles Montpetit : Je reçois un accusé de réception, comme quoi mon dossier a été confié à la personne appropriée – la division de la voirie, la direction des travaux publics et la division des permis. Alors j'ai l'impression qu'eux-mêmes ne savent pas comment traiter ce dossier-là.

Patrice Roy : Vous, il y a un souci environnemental, aussi.

Charles Montpetit : Il y a un non-sens. Comment ça se fait que la Ville autorise ça alors qu'elle supprime les sacs dans tous les commerces ?

Patrice Roy : Vous vous êtes dit « moi, ce combat-là, je vais le faire avec le plus de précision possible. » Extraordinaire. [03:24 - changement de scène] Katherine Chartrand, bonjour. Ce matin, j'ai fait une tournée avec le monsieur, là, en question dans Rosemont. Effectivement, en quelques minutes, j'ai vu une dizaine d'infractions, là. [Il brandit la liste des infractions relevées.] Manifestement, ça ne tourne pas rond, là.

Katherine Chartrand, directrice principale des communications d'entreprise, TC Transcontinental : Manifestement, évidemment, avec ce que vous me dites. En fait, on reconnaît que dans certains quartiers plus urbains, récemment, nous avons eu des manquements, et nous avons mis en place, déjà, un plan d'action pour améliorer la situation.

Patrice Roy : C'est-à-dire ?

Katherine Chartrand : C'est-à-dire, d'abord, on va accroître la supervision sur le terrain, notamment à Montréal, et donc nous allons accroître le nombre de personnes qui sont là pour vérifier le respect des bonnes pratiques de distribution. D'abord. Par la suite, on s'est entendu avec nos distributeurs qu'une rencontre aurait lieu avec tous les camelots dans les secteurs concernés d'ici les deux prochaines semaines pour leur réitérer les bonnes pratiques de distribution.

Patrice Roy : Merci beaucoup. [04:11 - changement de scène] François Croteau, bonjour. Le nombre de plaintes dans le Vieux-Rosemont, le citoyen qui nous a écrit, c'est hallucinant. Plus de 2 000 infractions en une quinzaine de jours. On fait quoi ?

François W. Croteau, maire, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie : Mais en fait, c'est un problème important qui, souvent, est peut-être traité un peu à la légère, et dans un cas comme celui-ci, c'est assez évident qu'on n'a pas pris assez au sérieux cette plainte. [Comparer avec son courriel du 18 octobre.]

Patrice Roy : La Ville n'a pas pris assez au sérieux...

François W. Croteau : Tout à fait, tout à fait. Nous, comme administration, on a, sans dire que nous nous sommes traîné les pieds, il me semble que c'est une plainte qu'on aurait dû prendre beaucoup plus au sérieux, investiguer, et qu'on aurait pu régler facilement, rapidement, par une lettre auprès de Transcontinental pour leur demander de corriger la situation plutôt que de laisser ainsi traîner la situation et se retrouver dans la situation où on est aujourd'hui.

Patrice Roy : Donc, vous allez le faire ? Vous allez envoyer une lettre ? Concrètement, ça veut dire quoi ?

François W. Croteau : Tout à fait. Nous on a demandé à notre administration de demander, donc, une correction à Transcontinental, et personnellement, je vais aussi envoyer une lettre au président pour lui demander de s'assurer de corriger les pratiques.

Patrice Roy : Et répondre au citoyen qui appelle au 311, aussi là, parce que lui, ça lui a pris du temps avant d'avoir des nouvelles de vous, là.

François W. Croteau : Tout à fait. Et ça, c'est un problème qu'on doit régler de façon plus générale, je dirais. Au 311, on a plus de 40 000 appels par année. De quelle manière on introduit systématiquement au moins un accusé de réception et un meilleur suivi ? Actuellement, bien, vous savez peut-être, je suis aussi le responsable de la Ville intelligente au comité exécutif [bandeau : responsable de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de l'innovation, Ville de Montréal], et on travaille justement sur des processus informatiques pour améliorer la reddition de compte et le suivi des dossiers pour les citoyens, entre autres le 311 en ligne, pour que les gens puissent voir en cours de route comment leur dossier est réglé et quelle réponse on va donner.

Patrice Roy : Ça, là, si vous arrivez à faire ça, monsieur Croteau, je vous réinvite... [05:54]

À : david.dinelle.rpp@gmail.com [cc : François Croteau]

Envoyé : 30 avril 2018 22:07 (courriel #17)

Bonjour Monsieur Dinelle,

Désolé d'avoir raté l'appel téléphonique que vous venez de me laisser en réponse à mon message du 29 mars. Pour éviter que cela ne se reproduise, je me permets de vous suggérer que nous communiquions par courriel, comme vous l'avez fait le 13 février.

J'ai vu au *Téléjournal* que vous comptiez écrire une lettre à Transcontinental. Puisque cette lettre est en quelque sorte envoyée en mon nom, serait-il présomptueux de ma part d'en espérer une copie ?

Cela dit, j'avoue que cela me laisse un peu perplexe. Après avoir attendu qu'un contrevenant commette plus de 3000 infractions, est-il vraiment normal qu'on se contente de lui rappeler qu'il ne faut pas enfreindre la loi (comme on l'a fait à plusieurs reprises par le passé) en espérant que cette fois-ci sera la bonne ? Et si la compagnie, malgré ses belles promesses, se permet à nouveau des écarts de conduite par la suite (comme elle l'a fait à plusieurs reprises par le passé), se contentera-t-on alors d'envoyer une autre lettre, et ainsi de suite ?

En d'autres termes, la question que je me pose est : la Ville montrera-t-elle un jour qu'elle est prête à recourir aux amendes qui sont d'ores et déjà prévues dans le *Règlement*, de façon à donner des dents à ses admonitions? Sinon, est-ce à dire qu'un citoyen ordinaire peut espérer un traitement tout aussi clément la prochaine fois qu'on le prendra en flagrant délit de stationnement en double?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.
Charles Montpetit

De : david.dinelle@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 1 mai 2018 10:26

Bonjour,

Je vous ai effectivement laissé un message hier, je voulais vous annoncer que nous allions faire suivre une lettre officielle à Transcontinental dans laquelle nous leur demandons de respecter le règlement et de corriger la situation existante.

Comme le maire de notre arrondissement le mentionnait à Radio-Canada, nous n'avons peut-être pas pris cette plainte au sérieux et nous en sommes désolés. Je vous ferai suivre une copie de ladite lettre du moment qu'elle aura été envoyée.

Au plaisir et bonne fin de journée.
David Dinelle

À : david.dinelle.rpp@gmail.com [cc : François Croteau]

Envoyé : 1 mai 2018 14:46 (courriel #18)

Bonjour Monsieur Dinelle,

J'apprécie que vous reconnaissiez n'avoir pas pris ma plainte au sérieux par le passé. Par contre, comme vous ne répondez pas à la question que je vous ai posée, je ne peux faire autrement qu'avoir à nouveau ce sentiment, comme quoi vous ne prenez pas cette question au sérieux elle non plus.

Je la repose donc, car elle me semble fondamentale en termes de démocratie : qu'est-ce qui justifie la différence de traitement entre une entreprise qui commet plus de 3000 infractions (et qui reçoit une lettre de remontrances ne l'empêchant pas de récidiver) et un citoyen qui commet une seule incartade (et qui reçoit une amende immédiate)?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sentiments distingués.
Charles Montpetit

À : david.dinelle.rpp@gmail.com [cc : François Croteau]

Envoyé : 9 mai 2018 11:49 (courriel #19)

Bonjour Monsieur Dinelle,

Juste un petit mot pour vous signaler que je n'ai toujours pas reçu une copie de votre lettre à Transcontinental concernant les infractions au règlement municipal commises lors des distributions de publisacs, comme vous me l'avez promis dans votre courriel du 1er mai.

J'en profite pour vous rappeler que, lors de son entrevue à Radio-Canada le 29 avril, le maire d'arrondissement François Croteau a également promis d'envoyer "personnellement" une lettre distincte de la vôtre au président de Transcontinental sur le même sujet. J'aimerais donc vérifier si cela a été fait, et recevoir une copie de cette deuxième lettre, de concert avec la vôtre.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.
Charles Montpetit

De : david.dinelle@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 11 mai 2018 14:01

Bonjour,

Comme promis, vous trouverez ci-joint la correspondance signée par le maire de l'arrondissement et envoyée à Transcontinental [voir www.propre.org/documents].

Au plaisir et bonne fin de journée.
David Dinelle

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca [cc : David Dinelle, François Croteau]

Envoyé : 28 mai 2018 15:20 (courriel #20)

Bonjour,

Vous le savez sans doute : à la suite de la plainte que j'ai déposée auprès de l'arrondissement (n° 1850514), l'entreprise Transcontinental annonçait le 30 avril 2018 au *Téléjournal 18h* qu'elle mettrait fin dans « les deux prochaines semaines » (c'est-à-dire avant le 14 mai) aux nombreuses infractions aux règlements municipaux commises lors de sa distribution hebdomadaire de sacs publicitaires, non seulement dans Rosemont, mais à l'échelle de l'île de Montréal. En ondes, le maire de l'arrondissement a lui-même qualifié la situation de « problème important », et il a par la suite écrit à ce sujet à un vice-président de la compagnie, en lui signalant entre autres que deux avertissements antérieurs de la Ville sont restés lettre morte le 1^{er} mars et le 25 avril 2018.

Or, quatre distributions de sacs de circulaires ont eu lieu depuis le reportage, dont deux après la date limite annoncé par l'entreprise pour corriger la situation. Le bilan? **La situation a empiré**. En effet, les 126 infractions hebdomadaires relevées en moyenne pour avril sont passées à **140** infractions le 15 mai et à **160** infractions le 22 mai – voir la liste ci-jointe et le lien vers les photos entreposées en ligne, ce que je vous prie de considérer comme une mise à jour de ma plainte. Et comme ces infractions sont réparties sur à peine 10 pâtés de maisons ($\pm 0,03$ % de l'île), je rappelle que c'est là une infime portion des transgressions de Transcontinental à Montréal.

Puisque la compagnie n'a pas du tout réagi aux avertissements envoyés, cela semble démontrer la nécessité d'appliquer des mesures plus sévères. J'aimerais donc savoir si les amendes que le maire d'arrondissement énumérait dans sa lettre à l'entreprise vont enfin être appliquées, et ce, non seulement quant à l'article 8 du *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* (sacs laissés malgré le refus des résidents), mais aussi quant à **l'article 6 dudit Règlement** (sacs laissés à un endroit proscrit) et à **l'article 4 du Règlement sur la propriété** (rebutis laissés sur le sol)? Je vous rappelle que **3286** délits relatifs aux deux derniers articles font partie de ma plainte au même titre que les infractions du premier type, pour les raisons que j'ai énumérées le 4 mars.

Si vous avez besoin de prendre vous-mêmes les employés de l'entreprise en flagrant délit, je vous rappelle que, dans mon quartier, la distribution commence chaque mardi vers 9h au coin de la 1^{re} Avenue et du boulevard Rosemont, et qu'elle se poursuit jusqu'à environ 14h au coin de la 10^e Avenue et de la rue Masson.

Dans l'attente de votre réponse quant au suivi que vous accorderez à cette plainte, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca [cc : David Dinelle, François Croteau]

Envoyé : 31 mai 2018 15:20 (courriel #21)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour de la plainte n° 1850514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans le Vieux-Rosemont. Même si, au *Téléjournal* du 30 avril, la compagnie Transcontinental a promis de corriger la situation au plus tard le 14 mai, le taux des infractions relevées n'a en fait pas cessé d'**augmenter** depuis l'expiration de ce délai. Avec les **216 infractions** du 29 mai (voir la liste ci-jointe et les photos en ligne), il passe maintenant à 21,6 infractions hebdomadaires relevées par pâté de maisons – le plus haut taux atteint depuis le début de mon étude en janvier, et une hausse de 71 % par rapport au taux moyen de 12,6 infractions relevées en avril.

Je renouvelle donc ma demande : Puisque Transcontinental, malgré ses promesses, ne réagit pas du tout aux avertissements envoyés, les amendes que le maire d'arrondissement énumérait dans sa lettre à l'entreprise vont enfin être appliquées, et ce, non seulement quant à l'article 8 du *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* (sac laissé malgré le refus des résidents), mais aussi quant à **l'article 6 dudit Règlement** (sac laissé à un endroit proscrit) et à **l'article 4 du Règlement sur la propriété** (rebutis laissés sur le sol)?

Si vous désirez assister vous-mêmes aux infractions au moment où elles sont commises, je vous rappelle que la prochaine distribution aura lieu le mardi 5 juin, en commençant au coin de la 1^{re} Avenue et du boulevard Rosemont vers 8h du matin pour se terminer vers 14h au coin de la 10^e Avenue et de la rue Masson.

Dans l'attente d'une réponse de votre part concernant les mesures concrètes que vous comptez prendre à ce sujet, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca [cc : Valérie Plante, rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca]

Reçu : 4 juin 2018 15:15

Objet : Distribution non conforme de circulaires / DG-DM-AR26-18-480

Bonjour M. Montpetit,

La présente fait suite à votre courriel du 29 janvier dernier adressé à la mairesse de Montréal concernant le sujet ci-haut mentionné. En réponse à votre préoccupation, je vous transmets la lettre que M. François William Croteau, maire de l'arrondissement a fait parvenir à M. Benoît Caron, vice président aux opérations de Transcontinental. Pour effectuer une nouvelle demande ou tout simplement pour plus d'information concernant l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, nous vous invitons à composer le 311 ou à visiter le ville.montreal.qc.ca/rpp.

Veillez recevoir, Monsieur Montpetit, nos cordiales salutations.

Diane Martel, MBA, directrice, Travaux publics, Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

À : suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca [cc : rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca]

Envoyé : 5 juin 2018 9:10 (courriel #21)

Bonjour Madame Martel,

J'apprécie que vous ayez pris la peine de me faire suivre une copie de la lettre récemment envoyée par François Croteau à Transcontinental au sujet de la distribution non conforme des sacs de circulaires.

Malheureusement, comme le démontre monsieur Croteau lui-même en soulignant que c'est là le troisième avertissement adressé à l'entreprise par la Ville, il appert que ce genre de démarche n'a aucun impact sur les infractions commises lors des distributions publicitaires, vu que ces dernières continuent chaque fois sans montrer le moindre signe de ralentissement.

Pis encore, même si la directrice des communications de Transcontinental, Katherine Chartrand, a affirmé que les problèmes seraient réglés au plus tard le 14 mai lors d'une entrevue accordée au *Téléjournal* de Radio-Canada le 30 avril dernier, les trois nouvelles études effectuées après cette date ont révélé que le taux d'infractions relevées a en fait augmenté depuis sa promesse, et était notamment **71% plus élevé** lors de la distribution du 29 mai (voir ci-joint la liste des **3760 infractions** commises depuis janvier, de même qu'un lien vers les photos que j'ai prises de chacune d'entre elles).

Je me vois donc forcé de réitérer ma question : vu que les admonitions de la Ville sont sans effet, et vu que les inspecteurs municipaux savent parfaitement quand les livraisons ont lieu (ce qui leur permettrait de prendre le distributeur en flagrant délit), qu'attend-on pour appliquer les amendes que monsieur Croteau brandit en vain dans sa lettre? Il me semble que ce serait là la seule mesure efficace pour enrayer le problème, mais que contrairement aux citoyens ordinaires, Transcontinental bénéficie depuis 40 ans d'un passe-droit absolu sur ce plan. En d'autres termes, compte tenu du nombre extrêmement élevé des infractions que l'entreprise commet semaine après semaine, **pourquoi la Ville ne recourt-elle pas aux pénalités prévues dans ses règlements?**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

Extrait de : conseil d'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie, <https://propre.org>, onglet « Médias », 18-06-04

Soumis : 4 juin 2018 19:29

11:02 – Intervention de Charles Montpetit :

Bonsoir. La Ville de Montréal bannit les sacs de plastique de la plupart des commerces – il y a encore une nouvelle annonce qui a été faite sur le sujet aujourd'hui – mais je m'étonne que, en parallèle de ce dossier-là, on ne fasse rien quant à la distribution hebdomadaire des 900 000 publisacs non sollicités... surtout quand on sait que bien des sacs sont livrés à des endroits interdits et que des rebuts sont souvent laissés par terre au cours du processus. Ce n'est pas un problème mineur : on parle de 500 tonnes de matériel par semaine. De plus, au *Téléjournal* du 30 avril, il a été révélé que les règlements municipaux liés aux circulaires ont été enfreints 3000 fois en quatre mois cette année, juste dans le Vieux-Rosemont. À trois reprises, incluant une lettre du maire d'arrondissement, le distributeur a été sommé de respecter les règles, et une directrice de l'entreprise a même promis en ondes à la télévision que les problèmes seraient réglés avant le 14 [mai]. Mais en fait, passé cette date, les infractions relevées ont empiré de 71%. J'aimerais donc savoir ceci : vu qu'écrire des lettres à la compagnie ne donne rien, et vu qu'un inspecteur municipal peut facilement prendre le distributeur en flagrant délit le jour de la livraison, pourquoi est-ce qu'on s'abstient depuis des années de remettre la moindre amende à un contrevenant aussi récidiviste ?

12:42 – Réponse de François Croteau, maire d'arrondissement :

Merci monsieur Montpetit. Merci aussi pour votre travail de recension de ces milliers d'infractions commises par le distributeur – vos allégations d'infractions. C'est beaucoup de travail quotidien, je suppose, là pour vous, de vous promener comme ça dans le Vieux-Rosemont. Sachez que nous avons donc communiqué avec Transcontinental. Il y a une rencontre de prévue également pour nous assurer que le distributeur respecte la réglementation. Par contre, je reviendrais sur un élément que vous avez dit en début d'introduction sur les 900 000 publisacs non désirés. Vous savez que les personnes qui ne désirent pas en obtenir peuvent mettre une affiche sur leur boîte aux lettres et ceux qui désirent en obtenir ne mettent pas d'affiche. Donc, je mettrais des bémols sur les 900 000 non désirés. Moi, je suis convaincu qu'il y a beaucoup de gens qui désirent recevoir cette information à la maison. Ce n'est pas tout le monde qui désire ne pas la recevoir, ce que nous respectons et ce que nous encadrons, d'ailleurs. Cela dit, je tiens à vous dire que nous sommes toujours en contact avec Transcontinental pour corriger la situation. Nous voulons nous assurer que ce n'est pas uniquement à un seul endroit, mais que l'ensemble du territoire soit respecté. Je vous dirais que, actuellement, nous avons également fait la recension des plaintes au 311 au cours des dernières années. Il s'avère quand même que c'est plus spécifique au Vieux-Rosemont. Si on regarde à l'extérieur des districts, il n'y a pas vraiment eu de plaintes à cet effet. Donc, c'est pour ça qu'on va regarder attentivement les éléments que vous nous soumettez.

14:10 – Question subsidiaire (Charles Montpetit) :

Okay, je n'ai pas dit que c'était non désiré. J'ai dit non sollicité, c'est-à-dire que les sacs sont distribués à tout le monde, peu importe si on en a fait la demande ou pas. Et ça m'amène à ma deuxième question : une autre façon d'enrayer le gaspillage, la pollution et les désagréments que tout cela cause, ça consisterait à apporter deux amendements au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires*. Premièrement, au lieu de tolérer les sacs de plastique, on devrait peut-être exiger l'utilisation d'enveloppes quand format, vu que le règlement précise déjà que les circulaires doivent être mises dans les boîtes à lettres, comme le courrier en papier – donc, ça éviterait d'avoir à trier les sacs de plastique d'un bord et le contenu (des circulaires en papier) d'un autre bord, ce que peu de gens font. Puis, deuxièmement, un autre amendement, c'est au lieu d'autoriser qu'on remette les sacs d'office à toute la population, en obligeant les gens qui, comme vous disiez, n'en veulent pas à mettre un autocollant rouge sur leur boîte à lettres [il montre un échantillon à l'écran], eh bien, on devrait peut-être exiger plutôt que les sacs soient livrés uniquement aux gens qui les désirent, comme la *Loi canadienne anti-pourriel* le fait pour les circulaires en ligne. Et les personnes intéressées pourraient soit s'abonner, soit mettre un autocollant vert sur leur boîte à lettres, comme celui-ci [nouvel échantillon montré]. Alors tout ça, ça permettrait de mieux protéger l'environnement et ça complèterait le programme « Zéro déchet » dont on parlait plus tôt. Alors, en tant que maire d'arrondissement, accepteriez-vous de soumettre ces amendements-là au conseil municipal de la Ville ? [Applaudissements.]

15:56 – Réponse à la question subsidiaire (François Croteau) :

Merci pour vos propositions. Je ne peux pas répondre d'emblée si oui ou non. Nous sommes collégiaux, nous travaillons en équipe et, donc, on soumettra vos idées à notre caucus pour réflexion. Merci. [16:08]

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca, rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 6 juin 2018 14:19 (courriel #22)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour de la plainte n° 1850514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans l'arrondissement. Jusqu'ici, je me suis concentré sur le quadrilatère Masson / 1^{re} Avenue / Rosemont / 10^e Avenue qui chevauche le district du Vieux-Rosemont (au sud de Dandurand) et celui d'Étienne-Desmarteau (au nord de Dandurand), mais comme le maire d'arrondissement a affirmé au conseil du 4 juin qu'il croyait le problème limité au Vieux-Rosemont, j'ai cette fois examiné les districts St-Édouard et Marie-Victorin.

Vous le constaterez à la lecture de la liste ci-jointe et en suivant le lien vers les photos des **156 infractions** ainsi repérées : le Vieux-Rosemont n'était qu'un exemple, et le problème affecte **tout** l'arrondissement. Étant donné que les simples avertissements envoyés à l'entreprise Transcontinental n'ont pas empêché une **hausse** des infractions relevées, j'aimerais savoir ce que vous allez faire de plus concret pour régler la situation. Notez entre autres que vous pouvez prendre les livreurs de sacs sur le fait lors de la distribution du 12 juin, qui commencera vers 8h au coin du boulevard Rosemont et de la 1^{re} Avenue, et atteindra le coin Masson / 10^e Avenue vers 14h.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca, rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 18 juillet 2018 8:59 (courriel #23)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour de la plainte n° 1850514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans l'arrondissement. Non seulement ai-je relevé **209 nouvelles infractions** dans mon quartier immédiat, mais l'une d'entre elles m'affecte personnellement, puisqu'un sac de circulaires a été laissé devant ma porte (photo ci-jointe) même si ma boîte à lettres est ornée de l'autocollant officiel que l'arrondissement fournit pour interdire une telle livraison. C'est la quatrième fois que cela se produit au cours des neuf derniers mois, et bien que j'ai déjà déposé plusieurs plaintes à ce sujet, le problème n'est toujours pas réglé.

Ceci porte le total des infractions que je vous ai signalées à **4125 incidents** (voir la liste ci-jointe, ainsi que les photos de chaque infraction disponibles au lien ci-joint). Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à la compagnie Transcontinental restent sans effet, j'aimerais savoir quand vous allez appliquer les amendes prévues par le règlement, car rien d'autre ne semble obtenir de résultat.

Je vous rappelle que vous pouvez prendre les livreurs de sacs sur le fait lors de leur distribution (la prochaine aura lieu le 24 juillet, et commencera vers 8h au coin du boulevard Rosemont et de la 1^{re} Avenue, pour atteindre le coin Masson / 10^e Avenue vers 14h). En attendant, j'ai laissé le sac reçu cette semaine devant ma porte, au cas où vous voudriez le photographier vous-mêmes.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 18 juillet 2018 11:11

Ville de Montréal - Service des communications et des relations avec les citoyens

DOSSIER No : 18-229870 (incluant le 18-50514)

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la Voirie de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à Info-rpp@ville.montreal.qc.ca en mentionnant votre numéro de dossier.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bonne journée

Bureau Accès Montréal virtuel

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca, rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 26 septembre 2018 18:30 (courriel #24)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie). Cette semaine, j'ai relevé **219 nouvelles infractions** au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* et au *Règlement sur la propreté* commises dans mon quartier immédiat par la compagnie Transcontinental.

Ceci porte le total des infractions que je vous ai signalées à **4563 incidents** (voir la liste ci-jointe, ainsi que les photos de chaque infraction, disponibles au lien ci-joint). Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise Transcontinental restent sans effet, j'attends toujours que vous appliquiez les amendes prévues par le règlement, car rien d'autre ne semble obtenir de résultat. Pis encore, la situation a clairement empiré depuis que le maire d'arrondissement François Croteau a envoyé une lettre d'avertissement à Transcontinental, le 10 mai dernier. En effet, à ce moment-là, je repérais en moyenne 12,6 infractions par pâté de maisons chaque semaine, un taux qui est passé cette semaine à **21,9** – un record absolu depuis le début de mes relevés.

Je vous rappelle que si vous avez besoin de prendre les livreurs de sacs sur le fait (et ainsi bâtir votre propre liste), les prochaines distributions auront lieu les 2, 9 et 16 octobre. Elles commenceront à 7h au coin du boulevard Rosemont et de la 1^{re} Avenue, pour atteindre le coin Masson / 10^e Avenue vers 14h.

Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

Extrait de : conseil d'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie, <https://propre.org>, onglet « Médias », 18-10-02

Soumis : 2 octobre 2018 21:14

50:56 – Intervention de Charles Montpetit :

Bonsoir. Je sais que venir ici pour se plaindre des [sacs publicitaires], ça ne fait pas très sérieux, mais l'entreprise Transcontinental, qui les distribue, enfreint régulièrement les règlements municipaux sur les circulaires et la propreté. Depuis janvier dernier, j'ai personnellement photographié 5000 infractions dans mon quartier et j'ai remis ça aux inspecteurs de l'arrondissement. Transcontinental a même été sommé deux fois d'arrêter ça, en vain. Et quand le *Téléjournal* de Radio-Canada s'est intéressé à cette question-là en avril, monsieur le maire, vous avez envoyé un troisième avertissement à Transcontinental, et vous leur avez rappelé les amendes prévues par les règlements. Mais par après, les infractions relevées ont en fait *augmenté* de 71%. Alors, ici même, en juin, vous avez alors annoncé que vous alliez rencontrer le président de Transcontinental en personne pour régler la question. Ma question est : l'avez-vous fait?

52:07 – Réponse de François Croteau, maire d'arrondissement :

En fait, je ne l'ai pas fait personnellement, c'est mon directeur de cabinet qui a eu la rencontre avec le président, pour faire la rencontre. Je n'ai pas tous les détails de ce qui a été discuté. On pourra vous en informer adéquatement, mais il y a eu quand même une longue conversation pour qu'il y ait un redressement et qu'il y ait une correction véritable des pratiques. Et d'ailleurs, je sais qu'il y avait eu une modification auprès du fournisseur de Transcontinental et qu'à ce moment-là, Transcontinental devait intervenir auprès de ce nouveau fournisseur. Mon directeur de cabinet, monsieur Côté, pourra vous donner plus de détails sur l'ensemble des discussions qui ont eu lieu.

52:43 – Question subsidiaire (Charles Montpetit) :

J'apprécierais, oui, merci. Mais encore aujourd'hui, j'ai relevé 500 infractions dans le quartier. Alors, visiblement, les avertissements, ça ne fonctionne pas. Alors là aussi, je sais que ça ne fait pas très sérieux de venir ici demander à la Ville d'appliquer ses propres règlements, mais je vous rappelle que 5000 infractions, c'est quand même 10 millions de dollars en amendes. Ce qui fait que j'aimerais savoir quand on va se décider à appliquer les amendes en question.

52:16 – Réponse à la question subsidiaire (François Croteau) :

Eh bien, merci pour votre question, qui est une question complexe, parce que de faire la... de constater *de visu*, en direct, et qu'un inspecteur se promène et qu'il prenne le temps que vous prenez, franchement, c'est vraiment considérable de venir constater l'ensemble des infractions, émettre les avis et ensuite que ça entre dans le processus parce que, vous savez, juste pour vous donner une idée, on ne peut pas simplement donner un avis d'infraction comme ça. Il faut obtenir de la Cour municipale une autorisation d'émettre un avis d'infraction après qu'un dossier complet ait été monté, si je peux dire, par un inspecteur qui démontre clairement qu'il y a eu infraction. Et chacun des dossiers doit être monté, donc, chaque dossier doit faire preuve d'une requête précise à la Cour municipale. Donc, dans un cas comme ça, par exemple, l'agent – l'inspecteur – aurait dû donc remplir 500 dossiers, 500 formulaires, et envoyer les 500 requêtes à la Cour municipale, et attendre que la Cour municipale délivre une autorisation d'émettre, à la lumière du dossier d'enquête qui aura été fait, démontrant qu'il a bel et bien été, il y a eu une infraction, et que c'est bel et bien l'entreprise ou le camelot qui a [commis] l'infraction. Et ça, c'est très complexe.

Nous sommes obligés de nous soumettre à ce processus, ce qui veut dire des centaines et des centaines d'heures de la part d'un employé, ce qui fait qu'au bout du compte, malheureusement, je suis obligé d'admettre que **c'est probablement beaucoup plus rentable financièrement pour l'arrondissement de travailler de concert avec Transcontinental plutôt que de rentrer dans ce processus** qui va nous prendre une éternité. Alors, on ne peut pas agir de la sorte à cause des lois, parce que ce n'est pas permis de le faire. Donc, non, **on ne pourra pas procéder systématiquement à l'émission de contraventions parce que nous n'avons pas le droit de le faire**, autre que par le processus. Voilà. [55:17 - voir la réponse de Charles Montpetit le 22 octobre]

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 3 octobre 2018 12:25

Monsieur Montpetit,

Nous accusons réception de votre demande concernant des infractions

Votre demande a été transmise à la **direction du greffe** [comparer avec 13 et 22 février] de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Charles Auger, Bureau Accès Montréal virtuel

À : david.dinelle.rpp@gmail.com

Envoyé : 4 octobre 2018 10:01 (courriel #25)

Bonjour,

Juste un petit mot pour m'assurer que, comme on me l'a promis lors de la période de question du 2 octobre, je vais bien recevoir par courriel le compte-rendu officiel de la rencontre de monsieur Côté avec la direction de Transcontinental cet été, au sujet de la distribution des publisacs dans Rosemont–Petite-Patrie.

Merci d'avance,
Charles Montpetit

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca, rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 5 octobre 2018 11:17 (courriel #26)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie). Cette semaine, j'ai relevé **462 nouvelles infractions** au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* et au *Règlement sur la propreté* commises dans mon quartier immédiat par la compagnie Transcontinental.

Ceci porte le total des infractions que je vous ai signalées à **5025 incidents** (voir la liste ci-jointe, ainsi que les photos de chaque infraction que j'ai téléversées au lien ci-joint). Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise Transcontinental restent sans effet, j'attends toujours que vous appliquiez les amendes prévues par le règlement, car rien d'autre ne semble obtenir de résultat.

Je vous rappelle que si vous avez besoin de prendre les livreurs de sacs sur le fait (et ainsi bâtir votre propre liste, ne serait-ce que pour une dizaine d'infractions), les prochaines distributions auront lieu les 9, 16 et 23 octobre. Elles commenceront à 7h au coin du boulevard Rosemont et de la 1^{re} Avenue, pour atteindre le coin Masson / 10^e Avenue vers 14h.

Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

À : david.dinelle.rpp@gmail.com [cc : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca]

Envoyé : 11 octobre 2018 14:50 (courriel #27)

Bonjour,

Ceci est un rappel, comme quoi j'attends toujours de recevoir par courriel le compte-rendu de la rencontre du directeur de cabinet du maire d'arrondissement avec le président de Transcontinental au sujet des publisacs, comme on me l'a promis lors de la période de question du 2 octobre 2018.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.
Charles Montpetit

À : francis.cote@ville.montreal.qc.ca [cc : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca]

Envoyé : 11 octobre 2018 21:45 (courriel #28)

Bonjour monsieur Côté,

Désolé d'avoir manqué votre appel téléphonique, mais je suis difficilement rejoignable de cette façon. Comme je l'avais précisé dans mes courriels précédents, j'apprécierais donc une réponse par courriel, avec la correspondance pertinente en pièce jointe.

Merci d'avance,
Charles Montpetit

À : francis.cote@ville.montreal.qc.ca [cc : David Dinelle, François Croteau]

Envoyé : 15 octobre 2018 16:06 (courriel #29)

Bonjour monsieur Côté,

Juste un petit mot pour vous rappeler que j'attends toujours que vous m'envoyiez par courriel le compte-rendu de votre rencontre avec la direction de Transcontinental...

Merci d'avance,
Charles Montpetit

De : ariane.genereux@ville.montreal.qc.ca [cc : Francis Côté]

Reçu : 17 octobre 2018 15:09

Bonjour Monsieur Montpetit,

Veillez prendre connaissance des correspondances demandées, à savoir de la lettre envoyée par le maire François Croteau au vice-président des opérations de TC Transcontinental le 10 mai 2018, de même que de la réponse de Benoît Caron au maire d'arrondissement, envoyée le 11 juillet.

Vous pouvez y constater que des avertissements ont été clairement énoncés, en référence aux multiples infractions que vous avez pu relever bien que, comme cela vous a déjà été expliqué lors du dernier conseil d'arrondissement, les dossiers si exhaustifs soient-ils que vous nous avez présentés ne peuvent être retenus d'aucune manière comme preuve formelle ; les inspecteurs de l'arrondissement étant soumis à un protocole de travail et de dépôt de preuve strict et rigoureux. Sont à noter également les efforts que TC Transcontinental dit avoir mis pour se conformer au règlement municipal en matière de distribution, et ce, en lien direct avec son distributeur.

En espérant le tout conforme à l'entente convenue entre nous lors du dernier conseil d'arrondissement.

Veillez agréer, Monsieur Montpetit, mes meilleures salutations,

Ariane Généreux, Responsable du soutien aux élus, pour Francis Côté

À : ariane.genereux@ville.montreal.qc.ca [cc : Francis Côté, David Dinelle, François Croteau]

Envoyé : 18 octobre 2018 11:18 (courriel #30)

Bonjour,

Merci pour votre courriel. Cependant, tout comme la réponse que le maire d'arrondissement m'a donnée lors de la récente période de question, votre message suscite plus de questions qu'il n'en résout, et pour y faire honneur, je vais devoir y revenir à une date ultérieure.

Pour l'instant, je me contenterai de souligner que, non, l'envoi n'est pas du tout « conforme à l'entente convenue entre nous lors du dernier conseil », comme vous dites.

En effet, je vous rappelle que ce n'est pas une copie de la lettre du 10 mai 2018 que vous deviez me remettre, puisqu'on m'en avait déjà fait part à l'époque. Comme l'enregistrement de la séance du 2 octobre le démontre, il a plutôt été question de l'absence totale d'amélioration sur le terrain après l'échange de correspondance du printemps dernier, et de la « rencontre avec le président » qui a suivi cet été, c'est-à-dire la « longue conversation pour qu'il y ait un redressement et qu'il y ait une correction véritable des pratiques » de Transcontinental.

J'attends donc toujours que Francis Côté me rejoigne comme promis pour me « donner plus de détails sur l'ensemble des discussions qui ont eu lieu » à cette occasion. Et comme je le précisais les 4 et 11 octobre, j'apprécierai qu'on continue de recourir aux courriels pour ce faire, car je suis rarement disponible autrement.

Dans l'attente de cette réponse, donc, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : fwcroteau@vdmtl.com [cc : Ariane Généreux, Sara-Maude Boyer-Gendron, France Paillé]

Reçu : 18 octobre 2018 16:15

Bonjour monsieur Montpetit,

Merci pour vos communications.

J'aimerais vous aviser que monsieur Francis Côté n'est plus le directeur de cabinet de mon bureau. En conséquence, il ne retournera pas votre message.

J'aimerais aussi vous aviser que depuis un an, nous avons consacré beaucoup de temps à répondre à vos questions et nous considérons avoir répondu à toutes vos questions.

Nous avons aussi fait ce que nous devons faire dans ce dossier.

Je comprends que vous avez une obsession et que vous consacrez toute vos journées à faire des photos de Publisac mal distribués.

Cependant, nous ne pouvons pas consacrer le temps que vous demandez à ce dossier. Nous avons d'autres priorités.

Conséquemment, veuillez considérez ce message comme la dernière réponse de mon cabinet.

Mes salutations sincères

François William Croteau, MBA, Ph.D.

À : François Croteau [cc : Ariane Généreux, Sara-Maude Boyer-Gendron, France Paillé, et autres]
 Livré en personne le : 22 octobre 2018 (courriel #31)

« Il me semble que c'est une plainte qu'on aurait dû prendre beaucoup plus au sérieux. »

– François Croteau, au sujet de 2 985 infractions commises par Publisac, au *Téléjournal* du 30 avril 2018

« Je comprends que vous avez une obsession et que vous consacrez toute vos journées à faire des photos de Publisac [sic]. »

– François Croteau dans un courriel au même plaignant lors du relevé de la 5 025^e infraction, 18 octobre 2018

Monsieur Croteau,

Un mot: wow. Compte tenu des positions pro-environnementales que vous prenez devant les caméras, jamais je n'aurais cru que vous manifesteriez une telle hostilité à l'égard d'une initiative visant à mieux gérer les 500 tonnes hebdomadaires de papier et de sacs de plastique non sollicités que Transcontinental déverse sur l'île de Montréal, et plus précisément sur le seuil de la plupart des résidences de votre arrondissement. Quelle crédibilité donnez-vous à votre « Défi Zéro déchet » en refusant d'envisager que la Ville ait une part de responsabilité dans la correction à la source d'un si important problème de recyclage ?

Tout d'abord, je ne crois pas qu'on puisse qualifier mes efforts de simple « obsession » personnelle, puisque ma démarche a obtenu l'appui formel de nos plus grands organismes écologiques, soit **Équiterre, Greenpeace, la Fondation Suzuki, Nature Québec, le Sierra Club, les Ami-es de la Terre, le Conseil des Canadiens, la Coalition Climat, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement, Réalité climatique Canada, Environnement Jeunesse et le mouvement autochtone RAVEN**. Tous ces groupes auraient-ils tort d'insister quand une de leurs réclamations ne trouve pas immédiatement grâce aux yeux de la classe politique ?

Je m'étonne aussi qu'après avoir déclaré publiquement, lors du conseil du 2 octobre, que votre cabinet allait me « donner plus de détails sur l'ensemble des discussions qui ont eu lieu [cet été avec le président de Transcontinental] pour qu'il y ait un redressement et qu'il y ait une correction véritable », vous vous sentiez maintenant libre de renier votre promesse. Je doute que le départ de votre directeur de cabinet invalide l'engagement, ni qu'il efface de vos archives toute trace de cette rencontre au sommet.

Ce revirement montre clairement que, non, vous n'avez pas « répondu à toutes [mes] questions », d'autant plus que nombre de mes courriels n'ont même pas eu droit à une réplique automatique eux non plus, bien que j'aie écrit ces messages à la demande de l'inspecteur Vincent Bourquin. De plus, dois-je vous rappeler que, dans le cadre du programme « Ville intelligente », vous vous engagez à rendre des comptes sur les progrès de chaque dossier ? (Et non, je ne crois pas non plus que vous m'ayez « consacré beaucoup de temps », car jusqu'à preuve du contraire, cela s'est essentiellement résumé à des accusés de réception, deux interventions de trois minutes lors des séances du conseil, et une lettre envoyée en vain à Transcontinental.)

Mais tout cela pâlit à côté de ce que vous m'avez déclaré ce 2 octobre, comme quoi il n'est pas « rentable » de remettre ne serait-ce qu'une amende en réaction à des milliers infractions, car vous préférez « travailler de concert » avec les récidivistes, même s'il est clair que cette méthode n'aboutit à aucune amélioration sur le terrain. Les règlements de la Ville seraient-ils inapplicables, donc ? Devrait-on abolir toutes les amendes, vu que leur perception exige trop d'efforts ? Et pourquoi une entreprise délinquante reçoit-elle seulement des remontrances sans conséquences, alors que les gens ordinaires n'ont pas droit à une telle clémence ?

Bien sûr, les 5025 infractions que j'ai prises en photo ne constituent pas des preuves au sens légal, mais elles démontrent certainement la pertinence d'envoyer un inspecteur relever une petite fraction d'entre elles sur le vif, d'autant plus qu'on sait avec précision où et quand le problème survient chaque semaine. Parions que Transcontinental respectera la loi avec bien plus d'ardeur après quelques coups de semonce – et après avoir calculé ce que cela leur coûterait à long terme, à raison de 2000 \$ par délit.

Pour finir, je n'ai pas non plus eu de nouvelles quant aux propositions que j'ai faites au conseil du 4 juin :

- qu'on amende le règlement autorisant la diffusion quasi universelle des circulaires pour la limiter là où on l'accepte expressément, comme la *Loi canadienne anti-pourriel* l'exige déjà pour la publicité en ligne (qui nuit pourtant moins à l'environnement);

- que les sacs de plastique soient bannis dans ce contexte, comme c'est déjà le cas pour tous les commerces.

En guise de réponse, vous aviez alors dit : « on soumettra vos idées à notre caucus pour réflexion ». Est-ce fait ?

Veillez agréer mes salutations distinguées,

Charles Montpetit

P.S. - Un détail personnel : je ne passe pas « toutes [mes] journées à faire des photos », mais à peine deux à trois heures par semaine, au fil de mes courses. Cela peut vous paraître étonnant, mais c'est tout ce que ça prend!

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca, rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 8 janvier 2019 16:25 (courriel #32)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des distributions de circulaires dans l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie). J'attends toujours de savoir ce que vous comptez faire comme suivi quant aux **5025 infractions** de Transcontinental que je vous ai signalées. Je vous rappelle que, le 29 janvier prochain, cela fera plus d'un an que j'ai déposé ma plainte originale, suivie d'une trentaine de mises à jour. Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise sont restées sans effet, il serait peut-être temps pour un inspecteur de venir constater l'ampleur du problème dans mon quartier le jour même où une distribution a lieu, soit le mardi entre 7h30 et 10h30 (dans le quadrilatère délimité par la 1^{re} Avenue, la 10^e Avenue, le boulevard Rosemont et la rue Masson).

Pour varier, je vous envoie cette semaine des **vidéos de 18 nouvelles infractions**, filmées ce 8 janvier en flagrant délit. Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 8 janvier 2019 16:28

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca, rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 1^{er} février 2019 16:11 (courriel #33)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des circulaires dans l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie). Vous trouverez ci-joint la liste mise à jour, ainsi qu'un lien vers les photos des **302** nouvelles infractions que j'ai repérées dans les 10 pâtés de maisons de mon quartier. Au total, je vous ai donc maintenant signalé **5327 infractions** commises depuis un an lors de telles distributions. J'attends toujours de savoir ce que vous comptez faire comme suivi à ce sujet.

Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise sont restées sans effet, je réitère qu'il serait peut-être temps pour un inspecteur de venir constater l'ampleur du problème dans mon quartier le jour même où une distribution a lieu, soit le mardi entre 7h30 et 10h30 (dans le quadrilatère délimité par la 1^{re} Avenue, la 10^e Avenue, le boulevard Rosemont et la rue Masson). Par ailleurs, lorsqu'une de mes connaissances a déposé une plainte similaire auprès de vous (DG-DM-AR26-18-2278), je note que la directrice des Travaux publics de l'arrondissement, Diane Martel, lui a répondu : « *Un jugement relatif à la distribution des articles publicitaires a été rendu en novembre dernier. TC Transcontinental ainsi que l'entreprise agissant pour eux ont été condamnées à payer des infractions émises par l'arrondissement.* »

S.v.p., j'aimerais en savoir plus sur ce jugement (soit la nature de la ou des infractions commises, le montant de l'amende, et l'adresse électronique à laquelle on peut trouver ces détails), ainsi que la raison pour laquelle je n'ai pas moi-même reçu une telle information malgré mes demandes répétées.

Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 1^{er} février 2019 16:12

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca, rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 6 février 2019 8:39 (courriel #34)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des circulaires dans l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie). Vous trouverez ci-joint la liste mise à jour, ainsi qu'un lien vers les photos des **101** nouvelles infractions réparties sur deux pâtés de maisons, un taux qui a

triplé par rapport à 2018. Au total, je vous ai donc maintenant signalé **5428 infractions** commises depuis plus d'un an lors de telles distributions. J'attends toujours de savoir ce que vous comptez faire comme suivi à ce sujet.

Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise sont restées sans effet, je réitère qu'il serait peut-être temps pour un inspecteur de venir constater l'ampleur du problème dans mon quartier le jour même où une distribution a lieu, soit le mardi entre 7h30 et 10h30 (dans le quadrilatère délimité par la 1^{re} Avenue, la 10^e Avenue, le boulevard Rosemont et la rue Masson). Je réitère aussi ma requête du 1^{er} février: lorsqu'une de mes connaissances a déposé une plainte similaire auprès de vous (DG-DM-AR26-18-2278), la directrice des Travaux publics de l'arrondissement lui a répondu: « *Un jugement relatif à la distribution des articles publicitaires a été rendu en novembre dernier. TC Transcontinental ainsi que l'entreprise agissant pour eux ont été condamnées à payer des infractions émises par l'arrondissement.* »

S.v.p., j'aimerais en savoir plus sur ce jugement (soit la nature de la ou des infractions commises, le montant de l'amende, et l'adresse électronique à laquelle on peut trouver ces détails), ainsi que la raison pour laquelle je n'ai pas moi-même reçu une telle information malgré mes demandes répétées.

Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 6 février 2019 14:24

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca, rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 6 mars 2019 14:24 (courriel #35)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des circulaires dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie). Vous trouverez ci-joint la liste mise à jour, ainsi qu'un lien vers les photos des **151** nouvelles infractions réparties sur trois pâtés de maisons, un taux qui a **triplé** par rapport à 2018. Au total, je vous ai donc maintenant signalé **5579 infractions** commises depuis plus d'un an lors de telles distributions. J'attends toujours de savoir ce que vous comptez faire comme suivi à ce sujet.

Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise sont restées sans effet, je réitère qu'il serait peut-être temps pour un inspecteur de venir constater l'ampleur du problème dans mon quartier le jour même où une distribution a lieu, soit le mardi entre 7h30 et 10h30 (dans le quadrilatère délimité par la 1^{re} Avenue, la 10^e Avenue, le boulevard Rosemont et la rue Masson). Je réitère aussi ma requête du 1^{er} février : lorsqu'une de mes connaissances a déposé une plainte similaire auprès de vous (DG-DM-AR26-18-2278), la directrice des Travaux publics de l'arrondissement lui a répondu : « *Un jugement relatif à la distribution des articles publicitaires a été rendu en novembre dernier. TC Transcontinental ainsi que l'entreprise agissant pour eux ont été condamnées à payer des infractions émises par l'arrondissement.* »

S.v.p., j'aimerais en savoir plus sur ce jugement (soit la nature de la ou des infractions commises, le montant de l'amende, et l'adresse électronique à laquelle on peut trouver ces détails), ainsi que la raison pour laquelle je n'ai pas moi-même reçu une telle information malgré mes demandes répétées.

Dans l'attente d'une réponse plus substantielle qu'un simple accusé de réception de votre part, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 6 mars 2019 14:25

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca, rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 4 avril 2019 16:24 (courriel #36)

Bonjour,

Ceci est une nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514 que j'ai déposée au sujet des circulaires dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie). Vous trouverez ci-joint la liste mise à jour,

ainsi qu'un lien vers les photos des **232** nouvelles infractions réparties sur 20 pâtés de maisons. Au total, je vous ai donc maintenant signalé **5812 infractions** commises depuis plus d'un an lors de telles distributions. J'attends toujours de savoir ce que vous comptez faire comme suivi à ce sujet.

Comme les admonitions que vous avez fait parvenir à l'entreprise sont restées sans effet, je réitère qu'il serait peut-être temps pour un inspecteur de venir constater l'ampleur du problème dans mon quartier le jour même où une distribution a lieu, soit le mardi entre 7h30 et 10h30 (dans le quadrilatère délimité par la 1^{re} Avenue, la 10^e Avenue, le boulevard Rosemont et la rue Masson).

J'aimerais bien sûr recevoir une réponse plus substantielle qu'un accusé de réception promettant en vain qu'on va me réécrire dans quelques jours, mais je suppose que c'est trop demander, n'est-ce-pas?

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 4 avril 2019 16:25

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca, rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 10 avril 2019 16:07 (courriel #37)

Bonjour,

Nouvelle mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514) : **311** infractions de plus, donc **6123** au total, donc **12 243 600 \$** qui auraient pu être perçus en amendes. Allez-vous enfin faire quelque chose?

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 15 avril 2019 14:27

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Voici la dernière mise à jour dans votre dossier datée du **19 Juillet 2018**. Des constats d'infractions ont été transmis aux contrevenants dossier suit son cours à la cour (CSTL et V.B. 19-07-2018). Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal
Bureau Accès Montréal virtuel

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 15 avril 2019 15:36 (courriel #38)

Bonjour,

En réponse à ma demande de mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514), vous venez de m'informer que, selon la plus récente annotation, datée du 18 juillet 2018, « des constats d'infractions ont été transmis aux contrevenants » et que le « dossier suit son cours à la cour ». J'aimerais donc savoir:

- En réponse auxquelles des **4125 infractions** signalées les constats ont-ils été émis ?
- Combien de constats ont été transmis aux contrevenants, et quelle est l'identité exacte de ces derniers ?
- Si le dossier a depuis ce temps été traité par la cour, quelle a été l'issue de ces constats ?
- Où puis-je obtenir plus de détails sur le jugement de la cour ?
- Y a-t-il eu des constats supplémentaires liés aux **1779 infractions** que je vous ai signalées depuis ce temps ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 25 avril 2019 10:31

Bonjour,

Nous accusons réception de vos questions et commentaires concernant ce dossier. Nous vous informons que nous avons ajoutés vos questions à ce dossier afin que l'on vous informe davantage. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de l'inspection de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais. Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à Info-rpp@ville.montreal.qc.ca en mentionnant votre numéro de dossier. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

R Asselin, Bureau Accès Montréal virtuel

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 25 avril 2019 16:19 (courriel #39)

Bonjour,

Le 16 avril dernier à 7h41, à la demande d'une agente du poste 44, j'ai appelé le 911 pour signaler que des infractions de l'entreprise Publisac étaient en cours dans mon quartier, et j'ai décrit des contrevenants. À 7h43, on m'a rappelé pour me dire que c'était au 311 que je devais m'adresser, ce que j'ai aussitôt fait. J'ai répété ma plainte, précisé que des avertissements avaient été remis à l'entreprise sans que cela ait d'effet, et j'ai demandé un constat d'infraction. La téléphoniste m'a dit que ce serait le cas et m'a donné le numéro de dossier 18-124-483.

J'aimerais svp avoir un suivi. Ci-joint, la liste des infractions et un lien vers les photos de chacune. Merci.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 26 avril 2019 11:42

Bonjour,

Nous accusons réception de vos commentaires, nous les avons joints au dossier existant. Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée

G. Lacroix, Bureau Accès Montréal virtuel

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 26 avril 2019 12:23 (courriel #40)

Bonjour G. Lacroix,

J'apprécie que vous ayez joint le courriel que je vous ai envoyé au dossier 18-124-483. Cependant, je précise que je n'ai pas simplement fait des « commentaires » (comme vous dites), mais bien une requête de suivi.

Plus précisément, j'attire votre attention sur le constat d'infraction que je vous ai demandé. J'aimerais savoir s'il a été fait, quand, par qui, à qui, en quels termes, en réaction à combien d'infractions, pour quel montant d'amende, et si d'autres détails peuvent m'être fournis. J'aimerais aussi savoir s'il existe un site qui me permettrait de suivre moi-même l'évolution du dossier, et si oui, à quelle adresse internet. Merci.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 26 avril 2019 17:47

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Nous ne disposons pas des informations requises pour répondre à vos questions mais nous avons bien transmis la demande de suivi au chef de section de la Division de la voirie.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 17 juin 2019 14:54 (courriel #41)

Bonjour,

J'apprécie que vous ayez fait suivre le courriel que je vous ai envoyé le 26 avril (dossier 18-124-483) à la Division de la voirie. Cela dit, je n'ai toujours pas eu de réponse, alors je réitère mes questions:

- J'aimerais savoir si un constat d'infraction a été fait, quand, par qui, à qui, en quels termes, en réaction à combien d'infractions, pour quel montant d'amende, et si d'autres détails peuvent m'être fournis.

- J'aimerais aussi savoir s'il existe un site qui me permettrait de suivre moi-même l'évolution du dossier, et si oui, à quelle adresse internet.

Je profite de l'occasion pour vous envoyer deux mises à jour, respectivement datées du 4 et du 11 juin. La première ajoute 159 infractions au dossier, et la seconde, 63. Cette dernière ne couvrant qu'un seul pâté de maison, elle démontre que le nombre d'infractions relevées a quadruplé, comparativement aux 15 infractions par pâtés qui ont été relevées en moyenne au cours de 2018. Le problème est donc loin d'être réglé!

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 17 juin 2019 14:56

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 25 juin 2019 10:28 (courriel #42)

Bonjour,

Puisque la codification [Règlement sur la propreté](#) que l'on trouve en ligne commence par une mise en garde précisant que l'exactitude du texte n'est pas garantie, j'aimerais consulter la version officielle dudit règlement, comme la mise en garde m'y invite. Pourriez-vous svp m'envoyer cette version ou me fournir un lien vers celle-ci?

Au cas où la version officielle ne répondrait pas aux questions suivantes, j'aimerais aussi recevoir trois clarifications:

1) Selon l'article 32, « le conseil **peut**, par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis ». J'aimerais donc savoir si c'est bien le cas pour les publisacs et, si oui, qui doit pouvoir produire ce permis. Est-ce TC Transcontinental, chaque camelot ou l'entreprise intermédiaire à qui TC confie la tâche de recruter les camelots?

2) Le règlement [RRVM D-4](#), abrogé par le règlement RCA-65, précisait que la distribution doit se faire entre 7 h et 22 h. Or, le règlement RCA-65 ne semble imposer aucun horaire du genre, même si la [Banque d'information 311 de Rosemont-Petite-Patrie](#) indique que la période allant de 7 h à 22 h est toujours de mise. Qu'en est-il au juste?

3) La Banque 311 de RPP indique que, pour veiller au « Respect du règlement », il faut « communiquer avec le distributeur ou l'annonceur ». Mais quand le distributeur ne corrige pas un comportement fautif malgré plusieurs demandes écrites, comment doit-on procéder pour obtenir un constat d'infraction et faire appliquer les amendes prévues par le règlement? (Je précise que, malgré une trentaine de demandes déposées en un an auprès de l'arrondissement, je n'ai toujours pas réussi à obtenir un tel constat.)

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 25 juin 2019 10:29

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 4 juillet 2019 16:41

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant le permis de distribution de circulaires. Le dossier ci-dessus a été transmis à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais.

Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à Info-rpp@ville.montreal.qc.ca en mentionnant votre numéro de dossier.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

S. Foko, Bureau Accès Montréal virtuel

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 7 août 2019 16:36 (courriel #43)

Bonjour,

Les 15 avril, 25 avril et 25 juin, je vous ai envoyé un total de trois courriels. Dans chaque cas, vous m'avez dit que vous faisiez suivre mes questions aux personnes qui pourraient y répondre, mais je n'ai reçu aucune de ces réponses promises. Je réitère donc:

Questions du 15 avril: En réponse à ma demande de mise à jour du dossier 18-229870 (incluant la plainte 18-50514), vous venez de m'informer que, selon la plus récente annotation, datée du 18 juillet 2018, « des constats d'infractions ont été transmis aux contrevenants » et que le « dossier suit son cours à la cour ».

J'aimerais donc savoir:

- 1) En réponse auxquelles des **4125 infractions** signalées les constats ont-ils été émis ?
- 2) Combien de constats ont été transmis aux contrevenants, et quelle est l'identité exacte de ces derniers ?
- 3) Si le dossier a depuis ce temps été traité par la cour, quelle a été l'issue de ces constats ?
- 4) Où puis-je obtenir plus de détails sur le jugement de la cour ?
- 5) Y a-t-il eu des constats supplémentaires liés aux **1779 infractions** que je vous ai signalées depuis ?

Requête du 25 avril: Le 16 avril dernier à 7h41, à la demande d'une agente du poste 44, j'ai appelé le 911 pour signaler que des infractions de l'entreprise Publisac étaient en cours dans mon quartier, et j'ai décrit des contrevenants. À 7h43, on m'a rappelé pour me dire que c'était au 311 que je devais m'adresser, ce que j'ai aussitôt fait. J'ai répété ma plainte, précisé que des avertissements avaient été remis à l'entreprise sans que cela ait d'effet, et j'ai demandé un constat d'infraction. La téléphoniste m'a dit que ce serait le cas et m'a donné le numéro de dossier 18-124-483. J'aimerais avoir un suivi quant à la progression de ce dossier.

Questions du 25 juin: Puisque la codification [Règlement sur la propreté](#) que l'on trouve en ligne commence par une mise en garde précisant que l'exactitude du texte n'est pas garantie, j'aimerais consulter la version officielle dudit règlement, comme la mise en garde m'y invite. Pourriez-vous svp m'envoyer cette version ou me fournir un lien vers celle-ci? Et au cas où la version officielle ne répondrait pas aux questions suivantes, j'aimerais aussi recevoir trois clarifications:

1) Selon l'article 32, « le conseil **peut**, par ordonnance, assujettir la distribution d'articles publicitaires à l'obtention d'un permis ». J'aimerais donc savoir si c'est bien le cas pour les publisacs et, si oui, qui doit pouvoir produire ce permis. Est-ce TC Transcontinental, chaque camelot ou l'entreprise intermédiaire à qui TC confie la tâche de recruter les camelots?

2) Le règlement [RRVM D-4](#), abrogé par le règlement RCA-65, précisait que la distribution doit se faire entre 7 h et 22 h. Or, le règlement RCA-65 ne semble imposer aucun horaire du genre, même si la [Banque d'information 311 de Rosemont-Petite-Patrie](#) indique que la période allant de 7h à 22h est toujours de mise. Qu'en est-il au juste?

3) La Banque 311 de RPP indique que, pour veiller au « Respect du règlement », il faut « communiquer avec le distributeur ou l'annonceur ». Mais quand le distributeur ne corrige pas un comportement fautif malgré plusieurs demandes écrites, comment doit-on procéder pour obtenir un constat d'infraction et faire appliquer les amendes prévues par le règlement? (Je précise que, malgré une trentaine de demandes déposées en un an auprès de l'arrondissement, je n'ai toujours pas réussi à obtenir un tel constat.)

Veillez svp me fournir les réponses demandées. Merci.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 9 août 2019 12:15

Bonjour,

Nous accusons réception de votre commentaire concernant le dossier : 18-229870 et 18-50514

Votre communication a été ajoutée au dossier existant et sera prise en compte dans les plus brefs délais.

Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à Info-rpp@ville.montreal.qc.ca en mentionnant votre numéro de dossier.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal.

Bureau Accès Montréal virtuel

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 21 août 2019 16:25 (courriel #44)

Bonjour,

Le 7 août dernier, je vous ai signalé que je n'avais toujours pas reçu de réponse à mes courriels du 15 avril, du 25 avril et du 25 juin. Vous m'avez confirmé le 9 août que vous feriez suivre mes questions aux personnes qui pourraient y répondre, mais je n'ai reçu aucune de ces réponses promises. Je réitère donc: [reprise du 7 août]

Veillez svp me fournir les réponses demandées. J'en profite incidemment pour vous faire parvenir ci-joint une mise à jour de mon relevé des **7635 infractions** commises par Publisac dans mon quartier. Merci.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 23 août 2019 9:53

Bonjour,

Nous accusons réception de vos dossiers #18-229870 et 18-50514. Vos demandes ont été transmises au service concerné afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal. Bonne journée,

Bureau Accès Montréal virtuel

[Ici, silence pendant 81 jours. Puis, les quatre courriels suivants sont arrivés d'un coup :]

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 13 décembre 2019 10:39

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 13 décembre 2019 10:40

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 13 décembre 2019 10:40

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 13 décembre 2019 10:40

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

De : suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 4 mars 2020 11:59

Bonjour M. Monpetit,

Le 25 février dernier, la Cour municipale a condamné Médias Transcontinental S.E.N.C. à payer une amende pour plusieurs constats suite à des infractions identifiées par l'équipe d'inspecteurs du domaine public de l'arrondissement.

Nous continuons nos efforts dans ce dossier.

Pour effectuer une nouvelle demande ou tout simplement pour plus d'information concernant l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, nous vous invitons à composer le 311 ou à visiter le ville.montreal.qc.ca/rpp.

Veuillez recevoir, Monsieur Monpetit, nos cordiales salutations.

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca, suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 4 mars 2020 12:13 (courriel #45)

Bonjour Madame Morissette,

Merci pour l'information! J'aimerais cependant avoir plus de détails (nombre de constats, emplacements, dates, montants des amendes, etc.). Je présume que ces renseignements ne sont pas confidentiels, alors serait-il possible d'avoir une copie du constat d'infraction, ainsi que d'un document faisant état de la condamnation, ou une adresse électronique à partir de laquelle on peut télécharger de tels documents?

Après deux ans de plaintes régulières, j'aimerais bien obtenir une telle preuve que le règlement municipal a enfin été appliqué!

Charles Montpetit

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca, suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 10 mars 2020 9:00 (courriel #46)

Bonjour Madame Morissette,

Ceci est un rappel concernant mon courriel du 4 mars, dans lequel je vous demandais plus de détails sur les constats d'infractions liés aux circulaires et la condamnation de Médias Transcontinental S.E.N.C. en Cour municipale le 25 février dernier.

Au téléphone, vous m'avez dit que vous attendiez le feu vert de vos supérieurs pour m'envoyer ces renseignements, alors j'aimerais savoir si ce feu vert vous a été accordé (et sinon, pourquoi).

Je profite de l'occasion pour inclure ci-joint une mise à jour de mon propre relevé, qui fait état de **716** nouvelles infractions en février, dont 349 commises dans Rosemont-Petite-Patrie par Transcontinental **le jour même de la condamnation.**

Veuillez donc mettre à jour les dossiers #18-229870 et 18-50514.

Charles Montpetit

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca, suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 20 mars 2020 16:43 (courriel #47)

Bonjour Madame Morissette,

Ceci est un nouveau rappel concernant mes courriels du 4 et 10 mars, dans lequel je vous demandais plus de détails sur les constats d'infractions liés aux circulaires et la condamnation de Médias Transcontinental S.E.N.C. en Cour municipale le 25 février dernier.

Au téléphone, vous m'avez dit que vous attendiez le feu vert de vos supérieurs pour m'envoyer ces renseignements, alors j'aimerais savoir si ce feu vert vous a été accordé (et sinon, pourquoi). Je profite de l'occasion pour inclure ci-joint une mise à jour de mon propre relevé, qui fait état de **910** nouvelles infractions en mars, dont 380 commises dans Rosemont-Petite-Patrie. Notez entre autres que si on compare les 122 infractions commises de la 7e à la 10e Avenue (entre le boulevard Rosemont et la rue Holt) avec les 53 infractions relevées le 5 novembre dernier dans le même quadrilatère, on constate que le taux de récidive est en hausse de 230%!

J'imagine que la crise du coronavirus n'empêche pas les inspecteurs de continuer à faire leur travail. Je vous prie donc de mettre à jour les dossiers #18-229870 et 18-50514, de continuer à émettre des amendes, et de me tenir au courant des résultats. Merci.

Charles Montpetit

À : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca, suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 6 avril 2020 9:05 (courriel #48)

Bonjour,

Ceci est une mise à jour des plaintes que j'ai déposées plus tôt (dossiers #18-229870 et 18-50514), comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires : vous trouverez ci-joint un lien vers mes dernières photos, ainsi la plus récente version de mon relevé, qui fait état de **409** nouvelles infractions dans Rosemont-Petite-Patrie (portant ainsi le total à **10 833** infractions).

Bien que les publisacs aient été classés comme services essentiels pendant la crise du COVID-19, ça ne les autorise pas pour autant à contrevenir aux règlements. En fait, **la livraison porte-à-porte de circulaires constitue même un important vecteur potentiel de transmission du virus, puisque celui-ci survit « jusqu'à trois jours sur une surface de plastique »** comme celle des sacs utilisés par TC. L'arrondissement étant l'un des épïcêtres de la pandémie au Canada, je m'étonne qu'on y laisse faire ce genre de chose, surtout qu'on sait d'avance où et quand les infractions sont commises chaque semaine (le mardi de 6h45 à 7h dans le cas des 109 contraventions survenues sur la 1^{re} Avenue entre Rosemont et Holt – voir l'illustration ci-jointe).

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que j'attends toujours une réponse aux questions que je vous ai posées les 4, 10 et 20 mars concernant le nombre de constats, les emplacements, les dates et le montants des amendes liés aux condamnations que vous m'avez signalées. Merci d'avance.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 6 avril 2020 9:05

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 6 avril 2020 15:22

Bonjour,

Nous accusons réception de votre commentaire concernant le dossier : 19-219708. Votre communication et les deux fichiers ont été ajouté au dossier existant et sera pris en compte dans les plus brefs délais.

Pour obtenir des renseignements ayant trait au suivi de votre demande, vous pouvez nous réécrire à Info-rpp@ville.montreal.qc.ca en mentionnant votre numéro de dossier.

À : Info-rpp@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 7 avril 2020 9:10 (courriel #49)

Bonjour,

En 2018, j'ai envoyé les plaintes 1850514 et 18229870 à rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca et

rpp_travaux_publics@ville.montreal.qc.ca en demandant en vain qu'on me tienne au courant des suivis. Comme on vient de me référer à vous, je vous fais suivre mes courriels, que je résume ci-dessous :

1) 15 avril 2019 : Vous venez de m'informer que, selon une annotation datée du 18 juillet 2018 dans mon dossier, « des constats d'infractions ont été transmis aux contrevenants ». J'aimerais donc savoir:

- a- En réponse auxquelles des 4125 infractions signalées les constats ont-ils été émis ?
- b- Combien de constats ont été transmis aux contrevenants, et qui sont-ils ?
- c- Si le dossier a depuis ce temps été traité par la cour, quelle a été l'issue de ces constats ?
- d- Où puis-je obtenir plus de détails sur le jugement de la cour ?
- e- Y a-t-il eu d'autres constats liés aux 1779 infractions que je vous ai signalées depuis ce temps ?

2) 26 avril 2019 : Au sujet du constat d'infraction que j'ai demandé le 16 avril 2019, j'aimerais savoir :

- a- s'il a été fait,
- b- quand,
- c- par qui,
- d- à qui,
- e- en quels termes,
- f- en réaction à combien d'infractions,
- g- pour quel montant d'amende,
- h- et si d'autres détails peuvent m'être fournis.
- i- J'aimerais aussi savoir si un permet de suivre soi-même l'évolution du dossier, et si oui, à quel URL.

3) 25 juin 2019 : Puisque le [Règlement sur la propreté](#) qu'on trouve en ligne précise que l'exactitude du texte n'est pas garantie, j'aimerais consulter le règlement officiel, comme le lecteur est invité à le faire.

- a- Pourriez-vous svp m'envoyer cette version ou me fournir un lien vers celle-ci?
- b- Selon l'article 32, livrer des circulaires *peut* nécessiter un permis. Est-ce le cas pour les publisacs?
- c- Si oui, à qui remet-on ce permis (TC, chaque camelot ou l'intermédiaire qui recrute les camelots)?
- d- Selon la [Banque 311](#), les livraisons doivent avoir lieu de 7 h à 22 h. Où le règlement dit-il cela?
- e- La Banque 311 indique que, pour veiller au « Respect du règlement », il faut « communiquer avec le distributeur ». Mais quand celui-ci ne corrige pas son comportement fautif malgré plusieurs demandes écrites, comment doit-on procéder pour obtenir un constat d'infraction et faire appliquer les amendes?

4) 4 mars 2020 : En réponse à Suzie Morissette, qui m'informait que « le 25 février dernier, la Cour municipale a condamné Transcontinental à payer une amende pour plusieurs constats », j'ai demandé :

- a- le nombre de constats,
- b- les emplacements,
- c- les dates [d'infractions],
- d- le montant des amendes,
- e- une copie du constat d'infraction,
- f- une copie de la condamnation ou un URL permettant de télécharger ce document.

Comme je l'ai dit à Madame Morissette, je sais bien que la COVID-19 a changé vos priorités, mais **la livraison porte-à-porte de circulaires constitue justement un important vecteur potentiel de transmission du virus, puisque celui-ci survit « jusqu'à trois jours sur une surface de plastique »** comme celle des sacs utilisés par TC. Et quand on voit l'entreprise enfreindre obstinément les règlements municipaux, c'est peu rassurant quant aux précautions sanitaires qu'elle prétend prendre. Merci.

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 7 avril 2020 9:10

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 9 avril 2020 14:07

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande concernant les suivis de dossiers 18-50514 et 18-229870

Votre demande a été transmise au département du service citoyen afin qu'une personne-ressource puisse y donner suite dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions d'avoir visité le site Internet de la Ville de Montréal

À : Info-rpp@ville.montreal.qc.ca, rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca,
suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 13 mai 2020 13:40 (courriel #50)

Bonjour,

Ceci est une mise à jour des plaintes que j'ai déposées plus tôt (dossiers #18-229870 et 18-50514), comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires : vous trouverez ci-joint un lien vers mes dernières photos, ainsi la plus récente version de mon relevé, qui fait état de **172** nouvelles infractions dans Rosemont-Petite-Patrie (portant ainsi le total à **11 010** infractions).

Et comme je n'ai pas reçu la réponse promise à la suite de mes courriels des 4-10-20 mars et du 6 avril, je les réitère : [suit une reprise du courriel du 6 avril].

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 13 mai 2020 13:40

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.

À : Info-rpp@ville.montreal.qc.ca, rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca,
suzie.morissette@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 9 juillet 2020 14:24 (courriel #51)

Bonjour,

Ceci est une mise à jour des plaintes que j'ai déposées plus tôt (dossiers #18-229870 et 18-50514), comme quoi TC Transcontinental continue d'enfreindre le règlement municipal concernant la distribution de circulaires : voici un lien vers mes dernières photos (<http://1drv.ms/u/s!ApcnsSgP2D1G6CZ5P9DKuFNZjr49?e=fk0fUR>) et la plus récente version de mon relevé (ci-joint), qui fait état de **348** nouvelles infractions en mai, plus **1102** autres en juin dans Rosemont-Petite-Patrie. Ceci porte à **13 180** le total des infractions relevées à Montréal depuis 2018.

Et comme je n'ai pas reçu la réponse que vous m'avez promise à la suite de mes courriels des 4-10-20 mars, du 6 avril et du 13 mai, je les réitère : [suit une reprise du courriel du 6 avril].

Charles Montpetit

De : rosemont-la-petite-patrie@ville.montreal.qc.ca

Reçu : 9 juillet 2020 14:25

Merci de nous avoir écrit! Nous traiterons votre courriel et vous reviendrons dans les prochains jours.